

**Dispositif d'information et d'animation sur l'Europe
sur l'ensemble du territoire costarmoricain**

"L'Europe près de chez vous"

RÈGLEMENT

**Appel à Candidatures "Relais Europe - 2023-2025"
Ouvert jusqu'au : 31 janvier 2023**

La politique européenne Département a pour ambition de contribuer à faire des Côtes d'Armor un territoire ouvert, attractif, dynamique et innovant.

Les actions menées par le Service Europe (SE) du Département ont pour ambition de développer la culture civique européenne, d'aider les costarmoricains à être mobile en Europe, et d'optimiser l'utilisation des fonds européens sur le territoire. C'est la raison pour laquelle il entreprend de lancer le présent appel à candidatures.

1. PRINCIPE DU DISPOSITIF ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU RÉSEAUX DE RELAIS EUROPE

Le Département des Côtes d'Armor anime depuis 2013 un réseau de Relais Europe sur le territoire, reconnu pour ses compétences en matière de sensibilisation sur l'Europe.

Chaque Relais Europe travaillera en partenariat avec le service Europe du Département

Pour ce faire, le service Europe du Département se concentre sur 4 objectifs :

- Sensibilisation sur l'Europe : ses cultures, ses institutions, ses enjeux.
- Développement de la mobilité à l'étranger des costarmoricains
- Accompagnement des acteurs locaux vers la mobilisation des fonds européens
- Renforcement des liens avec des territoires privilégiés en Europe et dans le monde

Pour atteindre ces objectifs au plus proche des citoyens du territoire costarmoricain, le Département lance un appel à candidatures visant à renouveler ces Relais Europe, qui doivent être à même de proposer des projets sur ces thématiques et de mailler le territoire.

2. OBJECTIF ET PRÉ-REQUIS DES PROJETS PROPOSÉS PAR LES CANDIDATS AU RELAIS EUROPE

Les Relais Europe devront alimenter des priorités d'action réparties en 4 axes :

1. Informer /Sensibiliser
2. Animer une dynamique européenne sur son territoire et porter un projet Européen Erasmus+
3. Porter des événements fédérateurs aux couleurs de l'Europe sur son territoire
4. Participer à la vie du réseau

APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025
Annexe 1

Le candidat devra respecter les pré-requis suivants :

1 – Informer/Sensibiliser

- Organiser des sessions de sensibilisation ou d'animation sur la thématique européenne auprès de toute structure du territoire qui en fait la demande
- Proposer au minimum 10 actions/interventions par an en direction du public de son territoire (exemple : animation d'un stand, intervention dans un établissement scolaire, accueil d'un groupe etc)
- Mettre à disposition du public une documentation fournie par le Service Europe, complétée par des ressources locales, intégrant des ressources documentaires sur l'Europe et sur les dispositifs de soutien aux projets de mobilité et de citoyenneté européennes.
- Informer les acteurs individuels et collectifs des appuis techniques ou financiers qu'ils peuvent recevoir de la part du Département et de l'Union européenne pour leurs projets
- Informer, conseiller et orienter vers des acteurs spécialisés

2 – Animer une dynamique européenne sur son territoire et porter un projet européen Erasmus+

- Structurer un réseau local : identifier les acteurs de son territoire et leurs besoins afin de construire un projet européen structurant (avec l'appui du financement Erasmus+)
- Mailler le territoire : impliquer les acteurs d'horizons divers (associations sportives, bibliothèques, établissements scolaires, juniors associations, EPCI ...)
- Veiller à élargir le périmètre géographique (exemple : un projet porté par une commune ne peut se limiter aux acteurs de cette commune. Il doit associer les acteurs des autres communes)
- Mobiliser au moins un financement Erasmus + pour un projet de son territoire et en cohérence avec la thématique et les besoins des acteurs (KA1 Mobilité, KA Partenariat : jeunesse, éducation des adultes, Erasmus+ Sport) sur la durée du partenariat.

3 – Porter des événements fédérateurs aux couleurs de l'Europe sur son territoire

- Animer, sur son territoire des événements forts autour de l'Europe avec pour objectif de maintenir la dynamique entre les citoyens, et plus particulièrement les jeunes, du département des Côtes d'Armor et l'Union Européenne et d'attirer les citoyens sur des questions européennes de manière ludique et festive.
- Porter la Fête de l'Europe au mois de mai sur son territoire.
- Proposer d'autres actions courant l'année en cohérence avec la thématique européenne, telle que les journées européennes du patrimoine, la semaine européenne du sport, des journées Erasmus Days, la semaine européenne de la réduction des déchets, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, etc.
- Mobiliser la population locale, les collectivités locales autour de ces projets
- Susciter les occasions de rencontres entre les nouveaux arrivants d'origine étrangère et la population locale en créant des moments et des contextes favorables à l'expression et l'échange
- Créer des supports d'animation ludiques (exemple : exposition, jeu, escape game etc.)

4 – Vie du réseau

- Participer activement à la vie du réseau Relais Europe animé par le Département (3 réunions de travail et 1 journée collaborative par an).
- Informer le Service Europe sur la dynamique locale en matière de projets citoyens (ex projets européens, action des comités de jumelage)
- Communiquer sur les projets européens portés par les acteurs du territoire



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025
Annexe 1

Le Département, via le Service Europe, devra respecter les pré-requis suivants :

1 – Informer/orienter

- Fournir les informations et les documents nécessaires, essentiels pour la primo information européenne en lien avec les relais d'information de l'Union Européenne et mettre à jour les documents en fonction de l'actualité européenne
- Fournir un kit de décoration «Europe» intégrant notamment des fanions et des drapeaux européens pour les actions, animations des relais
- Proposer des sessions d'information sur les opportunités de financement par le programme Erasmus+, ateliers d'écriture et de relecture des dossiers
- Proposer l'accompagnement sur la recherche des partenaires européens

2 – Sensibiliser /animer

- Mettre à disposition des Relais Europe la boîte Anim'Europe régulièrement actualisée
- Valoriser les actions des territoires dans les médias du service Europe (lettre d'information bimensuelle, page Facebook Europ'Armor, Instagram Europ'Armor, site internet du Département)
- Animer la vie du réseau et organiser des temps d'échanges : 3 réunions de travail et 1 journée collaborative par an

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS POSTULANT EN TANT QUE RELAIS EUROPE

Le porteur de projet peut être une collectivité territoriale, un EPCI ou une structure privée (associative par exemple) et doit être reconnu pour ses compétences en matière de sensibilisation à la citoyenneté européenne.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Dans le choix du Relais Europe, le Département accordera une attention particulière :

- à la prise en compte de la spécificité du territoire
- à l'implication du candidat
- à la volonté d'un travail en partenariat au niveau local et au-delà
- à la capacité opérationnelle et financière de mener à bien le projet proposé
- à la pertinence, la qualité et l'originalité du projet proposé

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Publication de l'appel à candidatures : 19 décembre 2022
- Date limite de réponse : 31 janvier 2023
- Validation de la recevabilité du dossier : du 1^{er} au 07 février
- Jury de sélection : 09 février 2023
- Validation du choix des candidats par la Commission Permanente du 03 avril 2023

APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025
Annexe 1

6. MODALITÉS DU PARTENARIAT

Le candidat sélectionné en tant que Relais Europe travaillera en partenariat avec le Service Europe du Département.

A cet effet, une convention de partenariat sera conclue entre chaque Relais Europe et le Département.

La convention de partenariat permet de définir les modalités applicables pour la mise en œuvre du partenariat entre les Relais et le Service Europe du Département.

7. DURÉE DU PARTENARIAT

Le partenariat sera conclu, par la signature d'une convention, pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

La convention de partenariat a un effet rétroactif. Les actions réalisées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 03 avril 2023, date du vote de la Commission Permanente, seront prises en compte et pourront être valorisées dans les bilans.

8. SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT AU PROJET

Le Département des Côtes d'Armor soutiendra le projet du candidat retenu selon les modalités suivantes :

Au titre du soutien aux initiatives de sensibilisation à l'Europe, un cofinancement d'un montant maximal de 6 000 €/an pour la mise en œuvre des actions au cours de l'année, validé préalablement avec chaque structure retenue, reparti comme suit :

- maximum 3000 € pour les actions proposées dans l'axe 1 ou 2 au choix
- maximum 3000 € pour les actions proposées dans le cadre de l'animation des événements forts aux couleurs de l'Europe. Ce financement spécifique est mis en place dans le cadre de la programmation Europe Direct Europ'Armor avec l'appui de la Commission Européenne

9. OBLIGATIONS LIÉES À L'AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Le candidat retenu garantira la bonne utilisation de la subvention qui sera versée par le Département et lui fournira, conformément aux dispositions légales et réglementaires, toutes les pièces justifiant le bon usage des fonds (bilan financier et qualitatif de l'année).